

Saint-Lys Olympique Gymnastique Volontaire

Siège social: Mairie-31470SAINT-LYS

Association régie par la loi de 1901

Siret n°: 79083132500010

Agrément Jeunesse et Sports N° 31.AS.563

Code Etablissement: 03102ET0249

Site internet: www.slogv.com

Email: contact@slogv.com



Compte-rendu de la réunion du bureau

04 juin 2020

Présentes: Céline LECUSSAN, Murielle BATTAGLIA, Françoise BERGER, Michèle BOUCHOT, Nicole PERRIN, Caroline MELCHIADE, Laurence CHENAULT, Lisette PATROUILLEAU

Points Trésorerie :

- Pour établir un planning pour la saison 2020/2021 dans les circonstances actuelles, nous avons chiffré le coût d'une heure de cours à l'année. En trésorerie, il nous faut 1500€ par heure de cours à l'année.
- Aujourd'hui, notre trésorerie est saine.

Point sur les subventions demandées :

- Subvention demandée au Département : Subvention pour les enfants de moins de 16 ans
Accord de Subvention reçu pour un montant de 650€
- Subvention demandée à la Région : Subvention « sport pour tous »
Si nous obtenons cette subvention, nous recevrons le courrier nous en précisant le montant courant Juillet 2020.
- PSF : Projets déposés
 - Demande de subvention pour mettre en place 1 cours de yoga (nouvelle activité pour attirer le public 30-50 ans)
 - Demande de subvention pour 12 séances de marche nordique (renouvellement d'activité pour dynamiser le club)
 - Demande de subvention pour 1 cours supplémentaire de « bien-être » (afin de toucher un nouveau public, 30-50 ans)

Nous attendons les réponses qui devraient nous être transmises mi- Juillet au plus tôt.

- Fond d'aide d'urgence
Nous avons demandé le dossier que nous n'avons pas encore complété ; nous ne pensons pas répondre aux critères pour pouvoir percevoir cette aide.

Point Planning pour 2020/2021 :

Nous remercions tous les adhérents qui ont pu répondre à notre enquête. 106 réponses soit une participation de 54.36%.

En voici la synthèse

1- En septembre, toutes les activités peuvent reprendre sans aucune contrainte

Sur 100 réponses

Valeur	Nombre	
Je me réinscris	92	92%
Je ne me réinscris pas	8	8%

2- En septembre, la situation sanitaire n'est pas stable

Sur 106 réponses

Valeur	Nombre	
- Je me réinscris dès septembre	39	36.8%
- Je ne me réinscris pas	12	11.3%
- J'hésite et je m'inscrirai plus tard	55	51.9

3- En septembre, le nombre de places dans chaque cours est limité

Sur 106 réponses

Valeur	Nombre	
- Je m'inscris dès septembre	69	65.1
- Je ne me réinscris pas	11	10.4
- Je m'inscrirai plus tard lorsque j'au...	29	27.4

4- Cours souhaités

26 personnes ont demandé	15	8	23	12	22	33	18	12
gym plurielle soir -15 avec Tamara (dont 12 le mardi) - 9 avec Dominique	zumba	stretching	Pilâtes -14 le lundi -9 le vendredi	gym plurielle matin	gym douce	acti gym	bien-être	body zen

Aussi, en fonction de ces réponses et parce que nous préférons « ajouter » des heures en cours d'année plutôt qu'en supprimer, nous avons décidé de :

- Supprimer l'heure « Actigym senior » le lundi matin
- De proposer 1 seule heure de « Pilâtes » le lundi soir sauf s'il y avait plus de 18 inscriptions sur ce créneau, on ouvrira les 2 créneaux en créant des groupes de « niveaux » (1^{ère} heure pour les débutants, 2^{ème} heure pour les « experts »)
- De supprimer l'heure de « gym plurielle » du mercredi soir.
- De maintenir l'heure de « gym plurielle » du jeudi et de placer l'heure de « stretching » à la suite le jeudi soir (gym plurielle suivie de stretching pour ceux qui veulent suivre ces 2 cours). Pour que ces cours soient maintenus, il faut que 12 adhérents participent régulièrement aux cours.
- Nous ajoutons 1h de « gym bien-être » le vendredi après-midi car il faut dédoubler le cours du lundi (et 1 subvention a été demandée pour la création de ce cours)

Pour que les cours soient maintenus, il faut impérativement qu'il y est au minimum 12 participants régulièrement.

Point Inscription :

Suite à la COVID 19, nous avons maintenu les salaires des animateurs jusqu'au mois d'août et n'avons effectué aucun remboursement aux adhérents en suivant la consigne de la Fédération qui se basait sur le point juridique suivant :

« Les pratiquants ont, en général, réglé leurs cotisations en début de saison. Celles-ci ne sont pas la contrepartie de la livraison d'une prestation de service. En conséquence et compte tenu du maintien de salaire dû aux animateurs, vous pouvez ne pas faire droit aux demandes de remboursement des cotisations que pourraient formuler vos adhérents. »

Pour la saison 2020/2021, nous précisons sur la feuille d'inscription que « le club s'engage à rembourser les adhérents en cas de pandémie et de fermeture administrative de la salle au prorata des cours non assurés ». Ce cas de remboursement sera inscrit dans notre règlement intérieur présenté lors de l'Assemblée Générale.

- Nous recevrons les adhérents pour les inscriptions 2020/2021 :
 - Jeudi 27 août de 14h à 18h et Samedi 29 août de 10h à 12h et de 15h à 18h.
 - Vendredi 04 Septembre de 15 h à 18 h et le Samedi 05 Septembre 2020 de 10h à 12h et de 15h à 18h (le FORUM des associations est prévu le 05 Septembre 2020 mais nous ne savons pas à cette date s'il sera maintenu).
- Nous déduisons un montant de 8€ sur la cotisation des enfants effectuant une réinscription cette saison (frais de costume perçus pour la saison 2019/2020).
- Les cours débuteront lundi 14 Septembre 2020.

Cette année, chaque adhérent devra préciser quels sont les cours qu'il souhaite suivre (les cours seront limités à 18 voire 20 participants maximum).

Pour les cours très fréquentés, l'inscription se fera sur 1 seul créneau (par exemple, 1 cours d'acti gym(mardi ou jeudi) + 1 cours de gym douce (mardi ou jeudi) + 1 cours de gym bien-être (lundi ou vendredi))

En ce qui concerne les enfants

Une modification a été apportée au planning

- Mardi de 17h15 à 18h15 : cours pour les CP
- Mardi de 18h20 à 19h20 : cours pour les CE1
- Jeudi de 17h30 à 18h30 : cours des Grands

Le planning du mercredi reste inchangé (Bébé, Ado, CE2/CM2, Petits/Moyens)

Point Divers :

- Assemblée Générale :

Il est toujours possible de reporter son Assemblée Générale. Toutefois, l'obligation légale de faire approuver les comptes par l'AG dans un certain délai (généralement 6 mois) peut poser des difficultés en cas de report prolongé. L'ordonnance n°2020-318 aménage exceptionnellement ce délai.

Aussi, nous avons fixé notre Assemblée Générale au vendredi 4 septembre 2020 dans notre salle. Des procurations seront envoyées par mail à chaque adhérent ou par courrier aux adhérents n'ayant pas de coordonnées Internet

- Vêtements SLOGV :

Nous avons eu l'idée de faire sérigraphier 1 modèle de tee-shirt, 1 modèle de legging et 1 veste sport avec le logo SLOGV

Les devis ont été réalisés et la gamme est en cours de préparation auprès du prestataire KLO § CO situé à Saint Lys ► **Action : Caroline – Françoise – Céline**

Nous faisons le maximum pour proposer la gamme de vêtement dès les inscriptions.

➤ Fête de la Gym Volontaire

Comme nous n'avons pas pu faire notre spectacle au mois de juin, nous avons l'idée de vous proposer une soirée « Fête de la Gym Volontaire » le vendredi 9 octobre à partir de 18h dans la salle de la Gravette. Pour cela, nous avons effectué la pré-réservation de la salle de la Gravette. Une réponse nous sera faite en fonction des directives sanitaires au mois d'octobre.

- Une réunion avec les animateurs est prévue le 30 Juin 2020. Nous leur présenterons le planning 2020/2021, et les informerons des décisions prises en tenant compte de la situation sanitaire telle que nous la connaissons à cette date.

PROCHAINE REUNION LE JEUDI 27 AOÛT à 20h.